



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Golfech-Erreur-dans-les-modes-operatoires-de-contrôles-et-d-e-reglages-Detection-tardive-et-violation-des-specifications-techniques>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Golfech : Erreur dans les modes opératoires de contrôles et de réglages : Détection tardive et violation des spécifications techniques**

23 novembre 2018

France : Golfech : Erreur dans les modes opératoires de contrôles et de réglages : Détection tardive et violation des spécifications techniques

Une erreur s'est glissée dans les modes opératoires, conduisant à mal régler le niveau de pression d'une soupape sur les lignes principales d'évacuation de la vapeur du réacteur 2. L'erreur ne sera découverte que 12 jours après. Les équipes déclarent alors la soupape indisponible et règlent la pression au niveau réglementaire. Mais l'exploitant n'a pas respecté la conduite à avoir dans une telle situation, prescrite par les STE (spécification techniques d'exploitation) : la soupape aurait dû être considérée comme indisponible depuis le mauvais réglage initiale, 12 jours auparavant. Détection tardive et violation des spécifications techniques d'exploitation, l'évènement - significatif pour la sûreté - initialement déclaré par EDF au niveau 0 vient d'être reclassé au niveau 1 de l'échelle INES.

Ce que dit EDF :

Le 23/11/2018

Reclassement au niveau 1 de l'échelle INES d'un évènement significatif de sûreté lié une indisponibilité d'une soupape sur l'unité de production n°2

Dans une centrale nucléaire, le générateur de vapeur est un échangeur thermique entre l'eau du circuit primaire, dans le cœur du réacteur, et l'eau du circuit secondaire, qui se transforme en vapeur et alimente la turbine. Les réacteurs à eau sous pression de 1300 MWe, comme ceux de la centrale de Golfech, comportent quatre générateurs de vapeur. **La vapeur produite par un générateur de vapeur est acheminée vers la salle des machines via quatre tuyauteries, chacune étant**

protégée contre les surpressions par 7 soupapes de sûreté dites soupapes VVP.

Le 5 mai 2018, des intervenants réalisent un contrôle de réglage (appelé tarage) de l'ensemble de ces soupapes sur l'unité de production n°2. Or, la pression de réglage indiquée dans le mode opératoire est erronée, et est inférieure à la pression requise (90,4 contre 90,6 bar absolu). Le tarage d'une des soupapes est donc réalisé à une pression inférieure à celle normalement retenue. **L'anomalie est découverte le 17 mai 2018**, dans le cadre de la préparation d'épreuves hydrauliques prévues sur le prochain arrêt programmé de cette unité. Pour corriger la pression, les intervenants ont dû rendre à nouveau la soupape indisponible, ce qui a conduit la centrale à déclarer à l'Autorité de sûreté nucléaire le 24 mai 2018 un **évènement significatif sûreté classé au niveau 0** de l'échelle INES, qui en compte 7.

Cet évènement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, sur l'environnement, ni sur la sécurité du personnel.

Cependant, **la conduite à tenir prescrite dans les Spécifications techniques d'exploitation n'a pas été respectée**. En effet, une soupape est considérée comme indisponible si la pression de tarage n'est pas conforme aux valeurs requises.

Après ré-interrogations et **en raison de la détection tardive de l'indisponibilité de la soupape sur une durée de 12 jours**, la direction de la centrale a décidé de reclasser cet évènement au **niveau 1** de l'échelle INES.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-golfech/actualites/reclassement-au-niveau-1-de-l-echelle-ines-d-un-evenement-significatif-de-surete-lie-une-indisponibilite-d-une-soupape-sur-l-unite-de>

Ce que dit l'ASN :

Le 21/12/2018

Réglage incorrect d'une soupape du circuit secondaire principal

Le 24 mai 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire de Golfech a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un évènement significatif pour la sûreté relatif au réglage incorrect de la pression d'ouverture d'une soupape du circuit secondaire du réacteur 2.

Le 5 mai 2018, alors que le réacteur est en fonctionnement, des prestataires effectuent le **contrôle du réglage de la pression d'ouverture des soupapes de protection du circuit secondaire principal de ce réacteur en utilisant un document erroné**. Lors de cette opération, ils règlent la pression d'ouverture d'une soupape à une valeur conforme à leur document, mais inférieure de 0,2 bar à la valeur fixée dans les règles générales d'exploitation (RGE).

Le 17 mai 2018, l'anomalie est découverte lors d'un contrôle des documents relatifs à cette intervention. La soupape est alors considérée comme indisponible. Compte tenu de l'**impossibilité de corriger le réglage de cette soupape rapidement**, la **puissance du réacteur est abaissée** en application des RGE. Un nouveau réglage est alors effectué afin de corriger l'erreur.

Durant cette période, aucun évènement n'a sollicité la soupape. De plus, les conséquences potentielles de l'évènement sont négligeables en raison du faible écart entre la pression réglée initialement et la pression requise.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur le personnel ou sur l'environnement.

Cet événement a été classé dans un premier temps au niveau 0 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES. Le 22 novembre, après une seconde analyse, l'exploitant a modifié sa déclaration et reclassé l'incident au **niveau 1** de l'échelle INES compte-tenu de sa **détection tardive**.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Reglage-incorrect-d-une-soupape-du-circuit-secondaire-principal>